

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-8-2

Séance du vendredi 3 juillet 2009

CITÉ SCOLAIRE DE MASEVAUX.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-4-8-3 du Conseil Général du 10 octobre 2008, relative au fonctionnement des collèges publics en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° 2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer le projet d'avenant à la convention du 8 novembre 1988, joint au rapport, relatif au partage des responsabilités entre le Département et la Région ALSACE, dans la cité scolaire de MASEVAUX.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions